

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

 Convocation du conseil municipal adressée le 20 février 2015 et affichée le même jour.
 Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Vendredi 27 février 2015

ORDRE DU JOUR

- 1 – **CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 30 JANVIER 2015.**
- 2 – **STADE SYNTHETIQUE DE FOOTBALL / ATTRIBUTION DU MARCHE.**
- 3 – **CCIC / MODIFICATION VOIRIES COMMUNAUTAIRES SAINT BAUDILLE DE LA TOUR.**
- 4 – **INSTAURATION ABATTEMENT TAXE D'HABITATION PERSONNES HANDICAPEES / AVIS**
- 5 – **DEMANDE DE DEGREVEMENT SUR TAXE COMMUNALE ASSAINISSEMENT / AVIS.**
- 6 – **CLASSEMENT VOIRIES CLOS DE LA POULINIÈRE / AVIS SUITE ENQUETE PUBLIQUE.**
- 7 – **COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**
- 8 – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

- 1 – **EXTENSION ECOLE DUFY / AVENANT N° 2 / MENUISERIES INTERIEURES.**
- 2 – **PROJET MAISON DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELLE / VENTE DU TERRAIN A LA SEMCODA.**

 L'an deux mille quinze, le vendredi 27 février, le conseil municipal de Tignieu-Jamezyieu, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

PRESENTS : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD, MME FERNANDEZ, M. SBAFFE, MME ROUX, M. IMBERDISSE (à partir de 19h15), MME CHINCHOLE, M. MICHALLET, MME BRENIER, M. POMMET, MME MARCHAND, M. BELMELIANI, MMES BAZ, BRISSAUD, MM. CASTOR, CAZALY, MMES DUGOURD, GAROFALO, M. GRIS, MME LAMBERT, M. LAURE, MME PEYSSON (à partir de 19h20), MM. MAZABRARD, ROCHER, MME NIZOT, M. PATICHOUD.

<u>POUVOIRS</u> :	M. DURAND	A	M. PAVIET SALOMON.
	MME BALLANDRAS	A	M. MAZABRARD.
	MME PARDAL	A	M. PATICHOUD.

SECRETARE DE SEANCE : MME MARCHAND.

Monsieur le Maire rappelle qu'un ordre du jour complémentaire a été envoyé aux membres du Conseil, concernant un avenant pour le lot n° 5 du marché d'extension de l'école maternelle Dufy et la vente de l'emprise foncière de la future Maison de Santé Pluri-professionnelle à la SEMCODA.

Par ailleurs, Monsieur le Maire demande au Conseil de rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir :

- Garantie d'emprunts ZAC de la Balme / Complément à délibération du 14 octobre 2014.
- Soutien au Collectif de Défense des bureaux de poste en Isère.

Ces ajouts sont acceptés à l'unanimité.

Le Conseil passe ensuite à l'approbation du compte rendu de la séance du 30 janvier 2015.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le compte rendu de la séance du 30 janvier 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

- **2 – STADE SYNTHETIQUE DE FOOTBALL / ATTRIBUTION DU MARCHE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un appel d'offres a été lancé le 15 décembre 2014 pour la construction d'un stade synthétique de football.

La parution a été effectuée le 17 décembre 2014 dans le journal d'annonces légales L'ESSOR, avec une date limite de réception des offres fixée au 26 janvier 2015 à 12 heures. Le marché est constitué de deux lots, à savoir :

Lot n° 1	Infrastructures sportives (gazon synthétique).
Lot n° 2	Clôtures.

Treize plis ont été réceptionnés dans le délai imparti, dont trois par voie dématérialisée. Le cabinet Pierre ROBIN, maître d'œuvre de l'opération a procédé à la vérification des offres reçues et la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 24 février à 14 heures pour statuer sur l'analyse de celles-ci.

Après délibération, la Commission a décidé d'attribuer comme suit les marchés de travaux :

Lot n° 1	LAQUET	423.345,60 € TTC.
Lot n° 2	ESPACS	69.600,00 € TTC.

Monsieur MAZABRARD fait remarquer qu'il aurait préféré que ce projet soit positionné sur la future ZAC en face du collège, ce qui aurait permis de conserver un « poumon vert » entre Pont de Chérucy et Tignieu-Jamezieu avec des cheminements doux déjà existants, une situation centrale entre Village et Pan Perdu, une utilisation pour le collège, le Centre aéré et les associations.

Ce positionnement offrait en outre la possibilité d'une extension à proximité de la future ligne de bus en site propre et la commune aurait pu disposer de trois stades de football au lieu de deux. Cette solution pouvait être d'un coût inférieur et se lier au projet de SkatePark situé à proximité, formant ainsi un ensemble homogène.

Monsieur le Maire pense pour sa part que le coût aurait été beaucoup plus élevé, car il aurait fallu acheter le terrain à 40€ le m² alors que la commune dispose d'un terrain qui ne lui coûte rien. De plus, il faudrait en même temps construire des vestiaires.

La notion de « poumon vert » n'est pas non plus réaliste, car Pont de Chérucy va réaliser un programme immobilier à l'arrière du collège.

En ce qui concerne la desserte par bus en site propre ou transport ferré, « peu d'équipe utilise ce moyen de transport ».

Quant à la notion de « troisième » stade, on ne peut pas considérer le terrain d'entraînement comme un véritable stade de football compte tenu de son état actuel.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle que des réserves foncières existent (emplacement réservé au PLU) pour un futur agrandissement du stade actuel et de conclure « que le projet est bien situé entre La Plaine et Jamezieu ».

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 23

Abstentions : 06 (Mrs Mazabrard pourvoir de Mme Ballandras, Mr Rocher, Mme Nizot, Mr Patichoud pourvoir de Mme Pardal).

- **3 – CCIC / MODIFICATION VOIRIES COMMUNAUTAIRES SAINT BAUDILLE DE LA TOUR.**

Monsieur POMMET Conseiller spécial en charge des Voiries et Réseaux rappelle que la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu a décidé en 2001 d'exercer la compétence « Voirie » de façon partielle, puis en 2006 de façon totale en fonctionnement et en investissement (délibération du 13 septembre 2005) sur les voiries d'intérêt communautaire.

La délibération du 28 juin 2012, approuvée par arrêté préfectoral du 26 octobre 2012 a permis de redéfinir les voiries d'intérêt communautaires et cette modification a eu pour impact de modifier le transfert de charges et donc de générer une nouvelle attribution de compensation pour les 20 communes membres.

La nouvelle municipalité de Saint Baudille de la Tour a interpellé dès le début de son mandat les élus communautaires sur l'incohérence du classement des voiries de la commune, au regard du nouvel intérêt communautaire de 2012.

A ce titre, la commune a souhaité revoir son transfert de charges en déclassant une partie importante de ses voies qui ne seront donc plus gérées par l'intercommunalité.

Monsieur POMMET demande au Conseil d'approuver le nouveau montant de l'attribution de compensation pour la commune de Saint Baudille de la Tour, à savoir - 7.366,26 € par an au bénéfice de la CCIC. Ce montant était auparavant de - 30.577,69 €.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **4 – INSTAURATION ABATTEMENT TAXE D'HABITATION POUR PERSONNES HANDICAPEES / AVIS.**

Monsieur SBAFFE Adjoint en charge des Finances informe le Conseil d'une demande d'un particulier souhaitant bénéficier de l'abattement prévu pour les personnes handicapées ou invalides et s'appliquant sur le montant de la Taxe d'Habitation.

Cet abattement est institué par les Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunal à fiscalité propre, en application de l'article 1411-II-3 bis du Code Général des Impôts. Son taux est fixé à 10% de la valeur locative moyenne des habitations.

La commune de Tignieu-Jameyzieu n'ayant pas instauré cette possibilité d'exonération partielle, il convient de délibérer en ce sens, sachant que la mesure ne prendra effet qu'au 1^{er} janvier de l'année suivant celle au cours de laquelle la déclaration a été déposée par le demandeur. Ce dernier l'ayant déposée au Centre des Impôts de Bourgoin Jallieu le 31 décembre 2014, l'abattement devrait s'appliquer au 1^{er} janvier 2015.

Monsieur POMMET demande s'il faut délibérer pour chaque future demande. Monsieur le Maire lui répond par la négative car l'abattement en question sera désormais appliqué, sauf remise en cause par une délibération contraire.

Monsieur MAZABRARD trouve pour sa part qu'un abattement de 10% est « faible », car la mesure concerne des handicaps « lourds ». Monsieur le Maire précise que la notion de handicap en général n'est pas définie par la commune et que les 10% sont définis par la loi.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **5 – DEMANDE DE DEGREVEMENT SUR TAXE COMMUNALE ASSAINISSEMENT / AVIS.**

Monsieur SBAFFE Adjoint en charge des Finances présente au Conseil une demande de dégrèvement de taxe communale d'assainissement. La demande concerne une facture du Syndicat des Eaux établie sur une consommation de 242 m3 ; une fuite ayant été constatée après compteur.

Monsieur SBAFFE propose au Conseil que la commune applique une réduction sur la facture concernée au titre de la taxe communale d'assainissement, sachant que la consommation annuelle estimée de ce particulier, basée sur les consommations des 5 dernières années est de 187,40 m3.

De ce fait, il est demandé au Conseil de retenir une consommation de 206 m3 pour l'application de la taxe communale d'assainissement (pénalité de 10% rajoutée à la consommation moyenne).

Monsieur MAZABRARD demande quel sera le montant de ce dégrèvement, ce à quoi Monsieur le Maire lui répond « quelques dizaines d'Euros (environ 40 €) ».

Monsieur MAZABRARD trouve que « c'est bien peu au regard du travail que cela représente et des dépenses que cette procédure engendre (courriers etc...) ».

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

POINTS COMPLEMENTAIRES

- **1 – EXTENSION ECOLE DUFY / AVENANT N° 2 / MENUISERIES INTERIEURES.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 12 septembre 2014 attribuant à l'entreprise BONNAZ le lot n° 5 « Menuiseries Intérieures » du marché concernant l'extension de l'école maternelle Dufy.

Le montant initial du marché était de 34.480 € hors taxes (41.376 € TTC) et un premier avenant avait été passé pour un montant de 1.245 € hors taxes (3,61%) concernant la pose de portes intérieures et la suppression d'oculus ; modifications apportées en cours de chantier.

Un deuxième avenant doit être passé et concerne la pose d'un bloc porte coupe-feux sur le local pour matériels et produits d'entretien, celui-ci n'ayant pas été prévu au début de l'opération. Le montant de cet avenant est de 565 € hors taxes.

Monsieur le Maire précise que les deux avenants représentent une variation totale de 5,25% du marché initial.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 24 février et a donné un avis favorable à ce deuxième avenant. Le Conseil est donc appelé à valider cette décision qui portera le montant du marché du lot n° 5 à 36.290 € hors taxes, soit 43.548 € TTC.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **2 – PROJET MAISON DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELLE / VENTE DU TERRAIN A LA SEMCODA.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de réalisation d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle sur une parcelle de terrain communal, de façon à pouvoir regrouper et mutualiser les services des professionnels de santé.

Ce projet a été présenté en réunion publique le 14 novembre 2014 en présence des professionnels de santé intéressés et sera positionné sur l'espace Letrat en Centre Village.

L'opération projetée représente un aménagement de l'ordre de 540 m² en surface utile, avec réalisation de 36 places de stationnement. Le bâtiment permettra d'accueillir 6 médecins, 2 cabinets d'infirmières, 1 infirmière de santé publique, 1 dentiste, 1 orthophoniste et 1 diététicienne. Des salles d'attente et de réunions sont également prévues, ainsi qu'un bureau d'accueil.

La SEMCODA s'est positionnée pour réaliser l'opération et mettre en place avec les professionnels de santé intéressés, les conditions financières de leur accueil au sein de la Maison de Santé. Dans cette optique, Monsieur le Maire propose au Conseil de se positionner sur le principe de vente à la SEMCODA de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de l'opération et ce, après avis sur l'estimation qui sera déterminée par le Service des Domaines.

A terme, le bâtiment, les accès directs à celui-ci et les places réservées resteront propriété de la SEMCODA. Les places de stationnement public seront quant à elles rétrocédées à la commune.

Par ailleurs, l'Agence Régionale de Santé qui devra émettre un avis sur ce projet pourrait apporter un financement d'équipements liés à l'opération.

En ce qui concerne le Conseil Général de l'Isère, ce dernier a transféré aux Territoires le subventionnement des projets de Maisons de Santé Pluri-professionnelles portés par les Communes. De ce fait, le présent projet ne rentrera pas dans le cadre de ce financement et la commune étudie une possibilité de subvention par la Région Rhône Alpes.

Monsieur le Maire précise que le montage financier pourrait permettre à la commune de rentrer dans le capital de la SEMCODA, par le biais d'actions représentant une partie du prix de vente, sachant qu'une estimation de l'emprise foncière nécessaire à l'opération sera réalisée par le service des Domaines.

Monsieur MAZABRARD demande si la commune reste propriétaire de ses actions, ce qui lui est confirmé par Monsieur le Maire.

Madame MARCHAND souhaite savoir si des cheminements doux sont prévus dans le projet. Monsieur le Maire trouve la remarque certes pertinente, mais prématurée. Il en est de même pour la proposition de Monsieur MAZABRARD quant à la réalisation de jeux de pétanque.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

POINTS SUPPLEMENTAIRES

1 – LOGEMENTS SOCIAUX ZAC DE LA BALME / DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS / DELIBERATION COMPLEMENTAIRE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 14 octobre 2014 portant garantie de la commune pour les emprunts contractés par ALLIADE HABITAT dans le cadre de la réalisation de 16 logements sociaux sur la ZAC de la Balme.

Il convient de compléter cette délibération en rappelant :

- Que la périodicité des échéances est annuelle.
- Que la révision des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance est calculé en fonction de la variation du taux du livret A, sans que ce taux puisse être inférieur à 0%.

-Que le Conseil s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **2 – CONSEIL MUNICIPAL / COLLECTIF POUR DEFENSE DES BUREAUX DE POSTE EN ISERE.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du communiqué établi par le Collectif de Défense des bureaux de postes en Isère, à savoir :

« Maires de communes très diverses de l'Isère ayant encore un bureau de poste de plein exercice, nous partageons notre attachement au service public postal.

Ce service de liens est un facteur essentiel de cohésion sociale et citoyenne à l'échelle de la société et contribue au dynamisme économique de nos communes : quel avenir pour nos commerces si le service postal disparaît ?

Or en Isère, de nombreuses communes sont pressées par La Poste de transformer les bureaux de poste encore présents sur leur territoire en agence postale communale ou en relais postal commerçant. Une telle orientation est inacceptable parce qu'elle détériore la qualité du service et génère de nouvelles charges pour nos communes déjà confrontées à des contraintes budgétaires de plus en plus dures.

Mais une telle orientation devient intolérable quand elle s'accompagne de méthodes qui relèvent du chantage et de la dégradation délibérée du service public postal. Ces méthodes aboutissent de fait à vider de tout contenu les engagements pris par la direction de La Poste, par la signature du contrat de présence postale territoriale.

Ici les fermetures ponctuelles pour insuffisance de personnel se multiplient ; là un bureau est fermé plusieurs semaines ; ailleurs une effraction devient prétexte à la fermeture d'un bureau qui ne sera pas rouvert avant plusieurs mois ; partout des baisses des horaires d'ouverture des bureaux sont décidées sans qu'il soit tenu compte des besoins de nos populations et des enjeux de vitalité sociale et commerciale de nos territoires.

Nous, Maires de communes de l'Isère n'acceptons pas d'être mis devant le fait accompli par la direction de La Poste et collectivement affirmons notre refus des transformations de bureaux en agences communales ou relais et notre exigence du maintien d'un service postal en adéquation avec les besoins de nos populations, comme le prévoit le contrat de présence postale territoriale

Nous tenons aujourd'hui à alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur notre exigence que l'évolution nécessaire du service postal réponde aux besoins de nos communes et de leurs habitants ».

Monsieur MAZABRARD pense qu'une réfection des locaux du bureau de Poste de Tignieu Jamezyieu s'impose, compte tenu de son état actuel. Monsieur le Maire rappelle que cette demande a été faite plusieurs fois auprès de la direction de la Poste, sans aucune réponse à ce jour.

Monsieur PATICHOU intervient en faisant remarquer que la même problématique se pose avec les Centres de Secours qui disparaissent peu à peu. Ces deux constats reflètent le peu de moyen dont disposent les services publics de proximité, pour continuer à fonctionner normalement.

Monsieur le Maire rappelle que « ce n'est pas tout à fait pareil, car La Poste est un service national avec une présence territoriale de proximité. Par contre, les services d'incendie et de secours se regroupent pour plus d'efficacité et une meilleure utilisation des moyens ».

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS / GROUPE PROJETS / SYNDICATS.**

SPORTS (Florian CASTOR).

- Projet de réforme du règlement intérieur pour utilisation des bâtiments et salles communales.
- Tournoi Régional de Badminton les 27, 28 février et 1^{er} mars au gymnase.

FINANCES (Jean-Louis SBAFFE).

- La Commission commence à se réunir pour l'élaboration des budgets 2015.

CCIC (Francette FERNANDEZ).

-Les activités du Centre de Loisirs, désormais transférées à la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu se sont bien déroulées en février.

URBANISME (André PAVIET SALOMON).

La CCIC propose de mutualiser le service du Droit des Sols et a demandé aux communes membres de se positionner sur ce transfert. Le service serait centralisé à Morestel, avec une antenne à Frontonas. La Municipalité de Tignieu Jameyzieu a décidé de conserver son service au sein de la mairie et ce, dans le cadre du maintien de son fonctionnement actuel.

CULTURE (Philippe REYNAUD).

- La Saint Patrick aura lieu le 27 mars à la salle Laurencin à partir de 20 heures.

VOIRIE (Gilbert POMMET).

- Travaux du giratoire RD517 entrée Est de la commune avancent bien et les délais sont respectés.
- Problème de coupure d'électricité au quartier de Jameyzieu. Les usagers doivent intervenir auprès d'ERDF.
- Madame Manon RACLE assurera à compter du 6 avril 2015, la procédure d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde. Le rapport sera rendu en septembre 2015.

ENVIRONNEMENT (Nicolas GRIS).

-Visite du marais de la Léchère avec le Conseil Général et le Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles le mardi 24 février 2015, pour acter les actions à engager en 2015 au titre du Plan de Préservation et de Conservation du marais.

MAISON DE RETRAITE (Cécile DUGOURD).

-Un questionnaire a été élaboré par les membres de la commission et sera distribué à toutes les personnes de 65 ans et plus, domiciliées à Tignieu Jameyzieu. La distribution se fera dans la première quinzaine du mois de mars.

MAISON DU LIVRE (Hélène MARCHAND).

-Souhait de prompt rétablissement à Isabelle CHABERT qui sera absente du 5 mars au 30 avril 2015, pour raisons médicales. Son remplacement est assuré pendant cette période.

SIVOM (André PAVIET SALOMON).

-Le président du SIVOM a envoyé un courrier au Préfet lui précisant qu'il n'y aura pas de négociation avec Tignieu Jameyzieu sur sa sortie du syndicat, tant que l'arrêté préfectoral s'y rapportant n'aura pas été réceptionné au SIVOM.

-Le Préfet a répondu que son courrier du mois de décembre 2014, portant accord pour la sortie de la CCIC (représentant Tignieu Jameyzieu) de la compétence « Déchets Ménagers » exercée par le SIVOM valait « démarrage des négociations » et « qu'il convenait donc de commencer à travailler sur ce dossier dès maintenant ».

- **INFORMATIONS DIVERSES.**

-Elections départementales les 22 et 29 mars 2015 (8h à 18h).

-Une Commission Communale des Impôts Directs s'est tenue en mairie le 19 février. Très bonnes explications de la part du géomètre du cadastre.

-Le Relais Assistantes Maternelles va s'installer au quartier de La Plaine (impasse des Rigolles), ce qui permet à la Structure Multi Accueil de disposer de 24 places.

FIN DES DEBATS : 20 heures 30.